



### **La FEDIL marque son opposition à l'introduction d'une taxe communale sur les carburants**

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 10 février 2006 sous la présidence de M. Charles Krombach.

Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur un certain nombre de sujets d'actualité, notamment sur les travaux actuellement en cours au niveau du Comité de coordination tripartite appelé à se réunir en date du 20 février prochain.

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration a constaté que les défis auxquels se voit confrontée l'économie nationale - tout comme les déséquilibres macro-économiques apparents (inflation trop élevée, chômage en hausse) - font l'objet, depuis quelques mois, d'une réelle prise de conscience au niveau de tous les acteurs sociopolitiques.

Dès lors, la FEDIL estime que les consultations actuellement en cours au niveau du Comité de coordination tripartite devraient déboucher à court terme sur des réformes structurelles visant à garantir la croissance économique et la création d'emplois telles qu'elles viennent d'être esquissées dans le cadre du Plan national pour l'innovation et le plein emploi.

Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration de la FEDIL s'est, par ailleurs, penché sur les discussions concernant l'introduction d'une taxe sur les carburants récemment annoncée par trois communes, à savoir Roeser, Mertert et Mamer, en compensation des nuisances qui seraient causées par les stations services implantées le long du réseau autoroutier.

Venant s'ajouter à d'autres précédents comme, par exemple, les taxes relatives aux décharges pour déchets inertes, une multiplication de nouvelles taxes communales pour compenser des soi-disant nuisances reviendrait à instaurer un véritable régime d'anarchie fiscale.

Par contre, la FEDIL estime approprié de revoir le mécanisme de redistribution de l'impôt commercial communal, ceci dans l'optique d'une approche visant à accroître l'acceptation de certaines catégories d'établissements classés.

Toujours lors de sa réunion du 10 février dernier, le conseil d'administration de la FEDIL a approuvé les demandes d'affiliation des trois sociétés suivantes, représentant au total un effectif de 289 personnes: EURO-DEAL S.à r.l. (travail temporaire), IMAGINEA LUXEMBOURG S.A. (nettoyage industriel, maintenance multitechnique du bâtiment, construction et parachèvement) et LOR SECURITY S.à r.l..

Luxembourg, le 14 février 2006